



Priorité vehicule entré/ sortie de copropriété

Par Visiteur

Il se trouve un portail automatique à la sortie de la copropriété donnant dans une rue. Un seul portail pour le passage de 2 voitures (une qui entre l'autre qui sort. Une bite couleur jaune a été placée au milieu en retrait côté rue (sur le trottoir / bateau).

Sans autres indications (panneaux ou autres), y a t il une obligation de passage à droite de la bite lors de l'entrée dans la copropriété ? je me trouve attendre à gauche de la bite pour rentrer, une voiture sortante peut elle m'obliger à reculer pour qu'elle puisse sortir, ou doit elle me laisser entrer ?

Par Visiteur

Bonjour monsieur.

A partir du moment où un sens de passage a été clairement identifié par la mise en place d'une bite, vous devez respecter le sens de circulation.

Pour votre deuxième question, si la voiture est engagée, elle peut tout à fait vous demander de reculer pour pouvoir sortir.

Cordialement.